

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 octobre 2015 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminde GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, Daniel MARMAGNE et Sébastien LE CANN, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : M. Jacky JOANNIS (pouvoir à Patrick PICARD) et Mme Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT)

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire rappelle la semaine intense qui a précédé l'inauguration du Skénét'eau. Cet Espace Culturel est une très belle réalisation et il ne reste que la dernière couche de peinture intérieure qui devrait être réalisée le soir même. Il remercie Monsieur Jean-Baptiste CUNAULT ainsi que l'ensemble des services mais aussi les élus qui ont participé activement et permis cette belle inauguration le vendredi malgré une salle comble. Le samedi a attiré beaucoup de monde ainsi que le spectacle pour enfants le dimanche. Il fait part que les réservations se font et avec succès.

La réalisation de cette salle a fait travailler beaucoup d'entreprises locales et nombreuses sont celles qui souhaitent réserver afin d'y organiser leur assemblée générale.

S. LE CANN signale que les « grognons » avaient d'autres priorités à savoir qu'ils auraient préféré inaugurer « cantine et/ou écoles » voir même un collège.

Monsieur le maire rappelle que le Skénét'eau est un projet qui a été étudié et a pris forme sous trois mandats ; toutefois, le projet de cantine (problématique plus récente) a été évoqué lors d'un dernier conseil municipal. Quant à un projet de collège, il n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas de la compétence de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Voix POUR : 27 CONTRE : ABSTENTION :

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Approbation du procès verbal du 14 septembre 2015

Ce procès-verbal n'apporte aucune observation ; il est adopté.

FINANCES - Fiscalité – Taxe sur les locaux commerciaux vacants

Rapporteur : Robert BIDEAU

La ville de Monéteau souhaite instaurer un impôt local concernant certains biens commerciaux inexploités.

Considérant la nécessité d'instaurer la taxe sur les friches commerciales en vue d'inciter l'occupation des locaux commerciaux dès une inactivité supérieure à deux ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 du code général des impôts, modifié par l'article 83 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide d'instituer la taxe sur les friches commerciales
- Précise que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.
- Autorise le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés.

Monsieur le maire évoque les faits : discorde entre le propriétaire et le gérant du magasin Leclerc Express. M. Chauffournais, gérant a dénoncé son bail pour début d'année 2016. M. Marie, propriétaire des locaux ne veut faire aucun travaux et pratique des loyers beaucoup trop élevés dans ses locaux commerciaux.

Les élus échangent sur les différents locaux commerciaux de la commune.

C. DEUILLET précise que cette taxe ne concerne que les locaux qui ne sont pas loués au prix du marché et la loi ne s'applique qu'aux locaux vacants.

D. CRENE précise qu'un local commercial peut-être transformé en logement.

Finances - Fiscalité – Majoration des taux de la taxe sur les locaux commerciaux vacants

Rapporteur : Robert BIDEAU

La ville de Monéteau souhaite renforcer l'impôt local concernant certains biens commerciaux inexploités, en majorant les taux de la taxe sur les friches commerciales.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer les taux de la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Il rappelle que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition, et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Il précise que le conseil municipal peut majorer ces taux dans la limite du double et ainsi les fixer :

- Entre 10% et 20% la première année d'imposition
- Entre 15% et 30% la deuxième année d'imposition
- Entre 20% et 40% à compter de la troisième année d'imposition

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de majorer les taux de la taxe sur les friches commerciales
- Fixe les taux de la taxe à 20% la première année d'imposition, 30% la deuxième année d'imposition et 40% à compter de la troisième année d'imposition.
- Charge le Maire de notifier cette taxe aux services préfectoraux

URBANISME – Vente d'une partie de la parcelle AR 37

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la proposition d'acquisition formulée le 24 juin 2015 par Monsieur CHARBONNIER Christophe concernant les parties de la parcelle AR 37 non utilisées par l'aménagement de la voirie, réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

CONSIDERANT que la parcelle AR 37 se situe en zone 1AUE du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que des canalisations communales d'eaux usées et pluviales traversent la parcelle AR 37 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE la vente des deux parties restantes de la parcelle AR 37, au prix qui sera estimé par le Service du Domaine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette vente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.
- INFORME qu'une servitude de passage sera instituée.

Monsieur le maire rappelle que le Permis de Construire a été accordée avant le projet de la modification de la zone de captage.

CONVENTION POUR LE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE PERRIGNY DANS LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MONÉTEAU

Rapporteur : Patrick PICARD

P. PICARD demande à répondre à S. LE CANN concernant les projets et explique que les choix se font en fonction des besoins : la cantine et/ou écoles n'étaient pas à l'ordre du jour avant ce mandat.

Monsieur le maire reprend le procès-verbal du 29 juin 2015 dans lequel il avait été écrit « cantine : locaux trop exigus, il faudra certainement lancer à long terme un projet de construction d'une cantine commune aux quatre écoles ».

Monsieur l'Adjoint expose au Conseil Municipal que :

Les effluents en provenance du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Perrigny se rejettent dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau, après avoir transité par le quartier « Sommeville », au point constitué par le regard de visite N°1078 rue des Près Janvier.

Une convention en date du 28 juin 2004 modifiée par avenants et arrivant à expiration le 31 mars 2014 organisait les conditions de rejet des effluents en provenance du réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Perrigny dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau et leur traitement sur la station d'épuration d'Auxerre.

La compétence de traitement et épuration des eaux usées est transférée au Syndicat Intercommunal pour l'Épuration et le Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois à compter du 1^{er} avril 2004.

Le Conseil Municipal, le rapporteur entendu :

Considérant qu'il convient de régler par convention les relations entre les Communes de Monéteau et de Perrigny concernant le transit d'effluents.

Considérant que la Commune de Monéteau dispose d'un réseau de collecte des eaux usées existant apte à recevoir les effluents collectés sur le quartier de « Sommeville » en provenance de Perrigny et à assurer leur transit jusqu'au réseau de collecte des eaux usées de la Ville d'Auxerre, lui-même relié à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal pour l'Épuration et le Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la convention pour le déversement des eaux usées de la Commune de Perrigny dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

CONVENTION POUR LE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE GURGY DANS LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MONÉTEAU

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Les effluents en provenance du réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Gurgy se rejettent dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau par le biais de la pompe de relevage située au Gué de la Baume.

Une convention en date du 28 juin 2004 modifiée par avenants et arrivant à expiration le 31 mars 2014 organisait les conditions de rejet des effluents en provenance du réseau de collecte des eaux usées de la

Commune de Gurgy dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau et leur traitement sur la station d'épuration d'Auxerre.

La compétence de traitement et épuration des eaux usées est transférée au Syndicat Intercommunal pour l'Épuration et le Traitement des eaux usées de l'Auxerrois à compter du 1^{er} avril 2004.

Le Conseil Municipal, le rapporteur entendu,

Considérant qu'il convient de régler par convention les relations entre les Communes de Gurgy et de Monéteau concernant le transit d'effluents.

Considérant que la Commune de Monéteau dispose d'un réseau existant apte à recevoir les effluents collectés sur la Commune de Gurgy et à assurer leur transit jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal pour l'épuration et le Traitement des eaux usées de l'Auxerrois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la convention pour le déversement des eaux usées de la Commune de Gurgy dans le réseau de collecte des eaux usées de la Commune de Monéteau
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SERVICES TECHNIQUES - Rapport du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Christian MOREL

Monsieur le maire délégué de la commune de Sougères expose le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés au titre de l'exercice 2014.

C. MOREL rapporte les éléments les plus essentiels et importants : le biogaz est contrôlé par SITA et brûlé à 1033° ; es rejets de la torchère sont corrects.

Il signale qu'il y a aucune odeur, pas de plainte des riverains et que la surveillance est établie sur trente ans. Ce document est consultable en mairie.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

G. SCAAP rapporte la réclamation d'un agriculteur concernant l'éclairage sur le CV ... près de son exploitation.

Les élus rappellent que cette étude a été inscrite au budget et l'étude pour les travaux est en cours auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

SERVICES TECHNIQUES – Mise en assainissement collectif de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte et ses hameaux - Travaux de branchements d'assainissement privatifs à Pien – Convention de mandat pour la réalisation des travaux en domaine privé de raccordement à l'assainissement collectif

Rapporteur : Christian MOREL

VU l'approbation du zonage d'assainissement, notamment du zonage de l'assainissement collectif sur le Hameau de Pien et Petit Pien, par délibération du Conseil Municipal en date du 7 janvier 2008,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et les articles L. 1331-1-1, L.1331-4, L. 1331-6, L.1331-8, et L. 1331-11 du Code de la Santé Publique,

VU la délibération n°2014-123 du 6 octobre 2014, décidant que la commune assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de raccordement en partie privative,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a donné son accord de subvention pour les frais de travaux en domaine privé dans le cadre d'un programme groupé par convention n°1055542 du 2 juin 2015,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer avec chaque riverain une convention de mandat permettant de confier à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux en domaine privé et de définir la participation de chaque riverain en fonction des aides de l'Agence de l'Eau,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

APPROUVE les termes de la convention de mandat jointe en annexe,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mandat avec les riverains,

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses et recettes au budget 2015,

AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir.

J. DELORME demande pourquoi sept foyers n'ont pas répondu.

C. MOREL répond que ce sont des gens absents mais qu'ils ont été recontactés.

G. SCHAAP demande confirmation si les habitants n'auront rien à payer.

C. MOREL répond que c'est ce qui était prévu au départ ; cependant, il y aura quand même un coût assez faible soit 20% de la facture et peu par rapport au coût global. Il est plus équitable de répartir le coût sur la globalité des foyers sinon certains foyers auraient une facture trop importante (raison : longueur de réseau individuel). Les entreprises ont refait un chiffrage pour alléger cette surévaluation. Monsieur le maire rappelle qu'à Monéteau, il n'y avait pas eu de subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des riverains.

SERVICES TECHNIQUES - Plan de coupe de la forêt communale de MONETEAU. Exercice 2016.

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Madame SALIGOT informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Madame SALLIGOT et après avoir délibéré, le conseil municipal demande **à l'unanimité :**

- le martelage en coupe d'amélioration de la forêt communale, prévu au plan de gestion
- la vente des grumes en 2016
- la vente en bloc des houppiers et des arbres de qualité chauffage

RESSOURCES HUMAINES - Agents temps non complet : Modifications de durées hebdomadaires - filière technique

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

En raison de la pérennisation de nouveaux besoins au sein du service entretien/cantines/périscolaires, il est nécessaire de modifier un emploi du temps. Ces modifications ont pour effet d'augmenter la durée hebdomadaire.

Au 1^{er} novembre 2015 :

- Un agent à temps non complet (TNC) passe de 1396 h/an à 1517 h /an soit 33h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**:

- DECIDE d'adopter cette modification.

RESSOURCES HUMAINES – Emploi d'agents non titulaires pour l'année 2016

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Il est nécessaire de prévoir pour l'année 2016 les besoins pour les emplois d'agents non titulaires qui seront recrutés pour des remplacements momentanés d'agents titulaires, des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité, des besoins saisonniers ou des vacances temporaires d'emplois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Un tableau prévisionnel, ci-joint, récapitule les prévisions 2016 en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le prévisionnel des emplois d'agents non titulaires pour l'année 2016 tel que présenté.

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de GURGY année 2013/2014

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

- Accepte la participation forfaitaire et propose de retenir **86.45 €** par an et par enfant, pour les trois élèves de Monéteau et Sougères scolarisés sur Gurgy pour *l'année 2013/2014*,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2015.

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de GURGY année 2014/2015

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**:

- Accepte la participation forfaitaire et propose de retenir **87.33 €** par an et par enfant, pour les deux élèves de Monéteau et Sougères scolarisés sur Gurgy pour *l'année 2014/2015*,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2015.

AFFAIRES SCOLAIRES – Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU – Classe de neige 2015/2016

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire de Jean-Jacques ROUSSEAU est prévu au Chalet « Le Grand Nant » à Morzine (Haute-Savoie) d'une durée de 6 jours, du dimanche 13 mars au vendredi 18 mars 2016.

Le coût du séjour par enfant est de 495 € (hébergement + pension complète + 8 séances de 2h de ski alpin + transport+ animations) pour un nombre de 24 enfants de CM1/CM2.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 120 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	68 €	120 €	188 €	307 €
8 320 € à 13 519,99 €	118 €	120 €	238 €	257 €
13 520 € à 15 599,99 €	182 €	120 €	302 €	193 €
15 600 € à 16639,99 €	241 €	120€	361 €	134 €
16 640 € à 17 679,99 €	276 €	120 €	396 €	99 €
17 680 € à infini	325 €	120 €	445 €	50 €

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal à **l'unanimité**:

- **ACCEPTE** la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté.

DECLARATION D'INTENTION d'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué

COMMISSIONS

Commission voirie du 16 septembre

Rapporteur : Patrick PICARD

La commission s'est réunie en mairie afin d'examiner les points suivants :

1^{er} point

Notre programme 2014 est terminé et nous devons faire la réception dans les prochains jours.

Les aménagements de voirie ne sont jamais simples à réaliser car ils modifient souvent les habitudes des riverains. L'intérêt général doit toutefois prédominer. Cette année de beaux projets ont été menés à leur terme :

- Avenue de la Garenne
- Lotissement du Pré du Château
- Les arrêts de bus de la rue d'Auxerre
- Trottoirs au lotissement Nexity
- Rue Fernand Py

Pour cette dernière, nous avons rencontré beaucoup de difficultés sur des travaux non prévus car non identifiés au départ (voirie très ancienne). Nous avons mené à bien ces travaux et je voudrais remercier les riverains de cette rue qui nous ont apporté leur soutien malgré des moments difficiles. Les décisions ont ainsi été prises en parfaite harmonie.

2^{ème} point

Notre programme 2015 est sur le point d'être lancé.

3^{ème} point - Projets 2016

La commission a parcouru notre tableau de programmation afin de pouvoir travailler à l'élaboration des travaux de l'année prochaine. Nous avons rajouté la rue du Guette Soleil entre Sougères et Pien que nous devons examiner ainsi que la place de la rue de la Libération à Monéteau (Garenne).

Le projet concernant la rue de la Mouille et la rue du Saule a été présenté. La commission a apporté ses remarques et nous allons demander au Maître d'Œuvre de reprendre ce dossier afin de nous présenter un Avant-Projet chiffré pour fin octobre.

Courrier de la Communauté de l'Auxerrois sur nos projets 2016.

Travaux en coordination avec la SNCF

Nous allons relancer car nous sommes sans nouvelle de l'aménagement qui doit être réalisé en coordination avec la SNCF.

- PN 17 avec la rue de la Commanderie

Tour de Table

Limitation de vitesse : la commission propose la mise en place de « coussins berlinois » avec des dispositifs de sécurité et de signalisations réglementaires :

- Rue de l'Ermitage
- Route des Conches

Le marquage de la priorité à droite rue de Seignelay, rue du Terrier Blanc va être examinée aussi car très peu lisible par les automobilistes.

Les élus échangent sur divers points de voirie souvent liés à des incivilités :

P. PICARD fait part d'une réunion de pré piquetage le 29 octobre à Sougères.

F. JALOUZOT demande s'il n'est pas possible de mettre en place un vrai « dos d'âne » route des Conches à la place des coussins berlinois.

P. PICARD répond que ce dispositif permettait d'être retiré et qui soit plus dissuasif.

S. LE CANN fait remarquer qu'à l'avenue de Paris, les arbres cachent la sortie de la rue du Château ce qui pose un problème avec la priorité à droite.

P. PICARD répond que la végétation a beaucoup repris fin de l'été et ce début d'automne et qu'il faut retailler les arbres mais rappelle qu'il y a quand même le radar pédagogique avant le panneau d'entrée dans la commune.

J. DELORME signale que dans la rue de Sommeville en sortant du pré du Château, il n'y a aucun respect de la priorité.

S. LE CANN apporte une remarque concernant l'escalier qui a été réaménagé sur le parking du gymnase ; dangereux pour les enfants qui descendent de l'école Victor Hugo.

Monsieur le maire répond que cette pente raide a été constatée mais que cet escalier est malgré tout aux normes de sécurité ; toutefois, il est prévu d'installer deux rampes. Ce problème sera réexaminé afin d'apporter une solution et dans l'immédiat, l'accès à l'escalier sera fermé, l'accès à l'école pouvant se faire par le chemin piéton.

Commissions scolaires des 24 septembre et 1^{er} octobre

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Après avoir fait le bilan sur les crédits 2014/2015, la commission a pris note des effectifs de la rentrée 2015/2016 :

La Commanderie = 71, Colbert = 70, JJ Rousseau = 113, Victor Hugo = 112

Total : 366

Lors de la réunion du 24 septembre, la commission a fixé les crédits pour l'année 2015/2016 qui ont été validés le 1^{er} octobre en présence des directeurs d'écoles. Il n'y a pas d'augmentation sur l'ensemble des crédits, à l'exception du RASED pour M. LACROIX, psychologue. La commission est informée qu'il souhaite acheter une mallette de jeux éducatifs d'une valeur de 900 euros ; par conséquent, la commission accepte que la ville achète cette mallette sur les crédits des années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Pour le budget de la Caisse des Ecoles, pas d'augmentation (voir tableau joint) et maintien de la distribution des brioches et chocolats pour le Noël des maternelles.

Les directeurs des écoles sont informés que la subvention est mandatée au Trésor Public et sera bientôt créditée sur les comptes des coopératives scolaires.

Mme LEGENDRE fait part que les « Rapides de Bourgogne » ont été choisis pour les transports à Auxerre et aller/retour à la patinoire.

La commission prend note des dates des kermesses dans les écoles primaires :

JJ Rousseau : 17 juin 2016

Victor Hugo : 24 juin 2016

Affaires diverses

La commission est informée des divers travaux effectués :

- Victor Hugo : peinture et électricité dans 3 classes et le couloir, tapis de sol dans le patio
- Colbert : aménagement du dortoir à l'étage dans l'ancien bureau du RASED. Le psychologue ayant été transféré dans l'ancien bureau de Sébastien DUFLANC au foyer communal. Puis 2^{ème} tranche d'électricité – mise aux normes
- Salle du Parc : installation du Wifi afin de permettre la synchronisation des tablettes « Pocketo »
- JJ Rousseau : installation d'un placard
- Colbert : changement de la chaudière prévue avant l'hiver

La commission du 1^{er} octobre est informée du compte rendu du Comité de Pilotage des NRS qui a eu lieu le mercredi 30 septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de France Alzheimer pour la subvention octroyée par la commune
- Remerciements de l'« Institut Pasteur » pour la subvention octroyée par la commune
- D. CRENE, Adjoint aux Finances présente l'état d'avancement des dépenses et recettes du budget communal en fonctionnement et en investissement.
- Elections régionales des dimanches 6 et 13 décembre 2015 :

Les élus sont invités à s'inscrire pour les permanences.

Monsieur le maire rappelle que le bureau 3 du foyer St Cyr sera déplacé au foyer communal – 7 rue d'Auxerre. Une information sera donnée aux habitants de la rive gauche qui doivent voter à ce bureau.

- B. TAILLANDIER demande à ce qu'une réflexion soit apportée concernant les spectacles « petite enfance » car la première programmation visant ce public n'est pas avant la mi-février.

JL SALMON accepte cette remarque intéressante – rappelle qu'il y a une programmation tout public à partir de 5 ans au mois de janvier. L'équipe du Skénét'eau travaille maintenant sur la programmation 2016/2017.

Monsieur le maire rappelle que cette salle a été initiée comme « théâtre de la petite enfance » mais qu'il faut aussi la faire fonctionner avec toutes les propositions touchant un plus large public.

Prochain conseil : lundi 30 novembre 2015 à 20h15.

Monsieur le maire lève la séance à 23h00

PUBLIC

M. PORTUGUEZ, nouveau président de l'Union Sportive et Culturelle de Monéteau fait part d'un problème concernant une demande de subvention exceptionnelle concernant la mise à disposition de personnel communal.

L'USCM a déjà diminué les subventions de chaque section.

M. PORTUGUEZ fait part de l'Assemblée Générale le vendredi 30 octobre.

D. CRENÉ signale qu'il a rendez-vous prochainement avec la trésorière de l'USCM.

Monsieur le maire précise que cette somme demandée correspond au salaire de l'éducateur qui est entré dans le personnel communal ; théoriquement, cette dépense ne devrait pas avoir d'incidence.

M. PORTUGUEZ rappelle que certaines sections sont en difficultés.

La commission des finances examinera attentivement la situation financière de l'USCM.